



## **La Mairie de Paris propose trois axes de travail aux représentants des deux-roues motorisés**

**A la demande d'Anne Hidalgo, Maire de Paris, Bruno Julliard et Christophe Najdovski ont reçu mercredi les représentants des deux-roues motorisés pour leur proposer trois axes de travail et réaffirmer l'engagement de la Ville de créer 20.000 places de stationnement dédiées d'ici à 2020.**

**Pendant la campagne des élections municipales, Anne Hidalgo avait manifesté son attachement aux deux-roues motorisés comme un mode de déplacement essentiel qui vient compléter l'offre alternative à la possession d'un véhicule individuel, les transports collectifs, Autolib' et Vélib'. Elle avait concerté leurs utilisateurs et formulé plusieurs propositions concrètes, dont la création de 20.000 places de stationnement dédiées d'ici à 2020.**

**Dès le début de cette mandature, la Maire de Paris a tenu à poursuivre le travail collaboratif mené avec leurs représentants, afin d'améliorer la circulation, le stationnement et la cohabitation de tous les usagers de la voirie. A sa demande, Bruno Julliard, premier adjoint, Christophe Najdovski, adjoint en charge des transports, de la voirie et des déplacements, et d'autres adjoints concernés par cette question, ont reçu mercredi 11 juin les fédérations de deux-roues motorisés, notamment la FFMC, l'association des scootéristes et l'association « Toutes en moto », afin de définir ensemble les modalités d'un travail en commun.**

**La Ville de Paris et les représentants des deux-roues motorisés ont déterminé ensemble trois axes de travail :**

- actualiser la Charte des usagers 2RM qui avait été signée en 2007. Ainsi, les bonnes pratiques permettant d'améliorer la cohabitation entre les deux-roues motorisées et les autres usagers de l'espace public pourront être rappelées ;
- engager un travail avec les représentants des deux-roues motorisés afin de définir des emplacements optimisés pour le stationnement des véhicules. Les emplacements situés aux abords des carrefours permettant d'améliorer la visibilité des conducteurs seront privilégiés ;
- enfin, la Ville souhaite associer la Préfecture de Police à des réunions communes avec les représentants des deux-roues motorisées afin d'engager de manière localisée, arrondissement par arrondissement, une réflexion sur la politique de verbalisation et le discernement qui doit la guider, conformément aux instructions du Préfet de police.

**La Ville de Paris poursuit bien évidemment son travail mené avec la Préfecture de Police sur la sécurité routière, et notamment les actions de communication et de sensibilisation à destination des deux-roues motorisés.**

**Enfin, la Mairie de Paris renouvelle sa subvention à l'achat d'un deux-roues électrique à destination de tous les Parisiens.**